

QF 26/27 1108/23

Algues vertes : des capteurs de gaz inefficaces ?

Mauvais emplacement, nombre insuffisant... Les dispositifs installés sur les plages bretonnes pour mesurer le taux de gaz toxique issu des algues vertes ne mettent pas tout le monde d'accord.

La polémique

Mesurer le taux d'hydrogène sulfuré (H₂S), un gaz toxique qui émane des algues vertes lorsque celles-ci s'échouent sur le rivage et entrent en décomposition, promet-il une meilleure protection de la population ?

C'était l'objectif de l'Agence régionale de santé (ARS) lorsqu'elle a confié à l'association Air Breizh, qui mesure la qualité de l'air en Bretagne, l'installation des capteurs d'hydrogène sulfuré sur les plages bretonnes en 2017. Au total, quatorze sites bretons sont équipés.

En Bretagne, les Côtes-d'Armor et le Finistère sont particulièrement exposés au phénomène. En fonction des mesures relevées, des sites peuvent être temporairement fermés à la population. Mais des lanceurs d'alerte remettent en cause l'efficacité du dispositif.

Un problème d'emplacement ?

C'est un dispositif « encore récent » reconnaît Gaël Lefeuvre, président d'Air Breizh et maire de Thorigné-Fouillard (Ille-et-Vilaine). **On l'affine à chaque saison, nous avons conscience qu'il nécessite d'être encore amélioré.**

Ces évolutions sont souvent réalisées dans de courts délais. L'année dernière, de nouveaux capteurs avaient été implantés sur des plages des Côtes-d'Armor et du Finistère. **« Le dispositif a été mis en place rapidement. On a reçu la notification de l'ARS le 9 juin 2022 et les capteurs étaient installés quelques jours plus tard, le 30 juin »,** explique Gaël Lefeuvre. Un court délai qui n'arrange pas les choses. **« On n'a pas eu le temps, ni le recul, pour approfondir toutes les conditions de mise en place »,** poursuit-il.

Et pour cause, certaines associations pointent du doigt des paramè-



Un capteur d'hydrogène sulfuré à la plage du Valais, à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor).

PHOTO : JÉRÔME FOUQUET, OUEST-FRANCE

tres non pris en compte lors de l'installation des capteurs.

Yves-Marie Le Lay, secrétaire de l'Association des victimes des marées vertes, critique leur position trop lointaine de la source d'émission, comme c'est le cas pour le site du Léguer, dans la baie de Lannion (Côtes-d'Armor). **« S'il est placé trop haut, le capteur ne peut pas retransmettre une information fidèle. »**

À cela, Gaël Lefeuvre répond que la composition électronique des capteurs empêche la proximité avec l'eau. Avec parfois de fort coefficient de marées, l'ancrage matériel du dispositif doit lui permettre de rester à l'abri de l'humidité.

Toutefois, le président d'Air Breizh admet que **« l'installation des capteurs se fait sans guide d'implantation. Parce qu'il n'en existe pas concernant l'H₂S ».**

En ce sens, le dispositif reste à perfectionner et Air Breizh est ouverte à modifier l'emplacement des cap-

teurs. À la demande d'acteurs du terrain, cette année, l'association a rapproché d'une vingtaine de mètres le capteur situé dans la baie de Quillimadec (Finistère).

« Il en faut sur tout le territoire concerné »

Mais au-delà de l'emplacement, c'est surtout le nombre de capteurs qui ne semble pas suffisant pour certains militants écologiques, comme André Ollivro. **« Les capteurs, il en faut sur tout le territoire concerné par le phénomène des algues vertes. Ils devraient pouvoir faire des mesures tout au long du chemin des douaniers »,** s'indigne le lanceur d'alerte.

Parmi les sites les plus touchés par le phénomène, seule la baie de La Forêt (Finistère) manque d'équipements sur ses plages. Mais chaque été, le réseau de capteurs se déploie progressivement.

En ce qui concerne la diffusion des données récoltées par les capteurs,

celles-ci ne sont disponibles au public qu'à partir de 48 heures. Un délai qui ne permet pas aux usagers de connaître leur exposition au gaz toxique en temps réel... **« Je fais partie de ceux qui souhaiteraient que les données soient publiées de manière instantanée, comme c'est le cas pour la qualité de l'air »,** explique Éric Bothorel, député Renaissance de la 5^e circonscription des Côtes-d'Armor.

Auteur d'un rapport sur la politique publique de la donnée, remis le 23 décembre 2020, le député s'inscrit dans le grand mouvement de la libération des données. **« La présence de capteurs et la publication des données sont évidemment des gestes de transparence, mais nous pouvons aller plus loin en les diffusant en temps réel »,** recommande le parlementaire.

Clara BARGE.